

*Questions orales*

**M. Crosbie:** Voyons donc! Pas de dérobade!

**M. La Salle:** Vous vous en souvenez?

**M. Lalonde:** Oui, je peux répondre tout de suite au député que si l'affaire concerne ma capacité de remplir mes fonctions il n'a aucune crainte à avoir. Je suis bien capable de prendre mes décisions, de même que le premier ministre. Mais en ce qui concerne la question du député, il devrait la poser au ministre responsable du ministère.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** L'enthousiasme n'y est pas.

**M. Nielsen:** C'est précisément . . .

**M. Crosbie:** Qu'est-ce que vous cachez?

**M. Nielsen:** Madame le Président, c'est précisément après avoir exercé son jugement que le ministre pourrait se trouver dans une situation où il ne peut continuer à remplir sa charge. Cependant, comme il refuse de répondre à ma question, je voudrais la poser au . . .

**M. Trudeau:** Non puisqu'il a refusé.

**M. Nielsen:** Excusez-moi, je n'ai pas compris ce qu'a dit le premier ministre.

**M. Trudeau:** J'ai dit non puisqu'il a refusé. Vous vous êtes trompé de ministre.

**Mme le Président:** A l'ordre. Les échanges de part et d'autre son interdits.

**Des voix:** Allez-y!

**M. Trudeau:** D'accord.

**Des voix:** On veut Joe!

**M. Nielsen:** Que le premier ministre se montre patient, j'aurai une question à lui poser pour conclure.

**M. Trudeau:** Merci.

## LE SIGNATAIRE D'UNE ENTENTE

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Puis-je poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Le 30 juin 1981, son prédécesseur a-t-il signé au nom du gouvernement du Canada une entente avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et Alastair Gillespie Associates pour ouvrir une usine de transformation commerciale du charbon du Cap Breton en combustible liquide qui serait utilisé pour le transport?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je suis au courant de ce projet. Je pense qu'il est très valable.

**Des voix:** Répondez à la question.

**M. Chrétien:** Ce projet engendrerait certaines activités économiques dont la région du Cap Breton a grand besoin et, bien

entendu, je sais que M. Gillespie participe à ce projet. Il y a longtemps qu'il ne fait plus partie du cabinet et il est expert en la matière.

**M. Crosbie:** Cela ne fait pas encore assez longtemps.

**M. Chrétien:** Je suis certain que ceux qui participent au projet sont heureux d'avoir la collaboration d'un expert.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Madame le Président, cette réponse plutôt capiteuse se traduit . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** . . . par un aveu qui laisse entendre que l'entente en question a de fait été signée par le prédécesseur du ministre au nom du gouvernement du Canada. Cette entente prévoyait une mise de fonds d'environ \$900,000 par trois sociétés de la Couronne, un investissement de 1 million de dollars par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse . . .

**Des voix:** La question.

**M. Nielsen:** . . . et des capitaux de \$25,000 fournis par Gillespie Associates.

● (1420)

Je voudrais signaler au premier ministre les lignes directrices qu'il a publiées le 28 avril . . .

**Des voix:** Règlement!

**Mme le Président:** A l'ordre. Je pense que le député peut maintenant poser une question à propos des lignes directrices, mais il me semble que cela rallongerait davantage sa question, qui était déjà fort longue, s'il citait un passage de ces lignes directrices. Il peut, bien sûr, poser une question à ce sujet.

## LA CONDUITE DES MINISTRES

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Le 28 avril 1980, madame le Président, le premier ministre a donné des directives à ses ministres. M. Gillespie avait cessé de faire partie du cabinet le 4 juin 1979. Dans le deuxième paragraphe de l'annexe II, on précisait notamment ce qui suit:

Les ministres . . .

En l'occurrence, le ministre des Finances.

. . . doivent s'assurer, dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, . . .

En l'occurrence, M. Gillespie.

. . . que leur conduite ne donne pas à penser ni même à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur.

Le premier ministre a-t-il examiné la conduite de l'ancien ministre de l'Énergie, l'actuel ministre des Finances, pour vérifier s'il s'est bien conformé à cette directive?